# 

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (C.R.T)**

**MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (CSPS) DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SITE DE SAINT-DENIS DE L’ANSM**

Ce cadre de réponse est structuré pour répondre aux critères de notation de l’offre technique définis dans le règlement de consultation.

Ce document sert d’appui méthodologique à la rédaction de l’offre technique du candidat pouvant prendre la forme d’un mémoire technique.

Le document présente les grands axes de réponse qui devront impérativement être abordés dans la proposition du candidat pour le projet de prestation.

Dans le cas où le candidat remet un mémoire technique, il convient de mentionner les pages correspondantes pour chacun des éléments demandés dans le présent document. Le candidat devra faire preuve de la plus grande pédagogie possible dans les renvois entre ce document et le mémoire technique.

Le candidat devra structurer sa réponse en suivant les rubriques ci-dessous.

**Critère : Valeur technique – 50 points**

### Sous critère n°1 Adéquation des moyens humains et matériels affectés à la mission (20 points)

***A compléter par le candidat***

• Identification du coordonnateur principal et du coordonnateur suppléant

• Moyens matériels : outils de suivi, registre électronique, logiciels utilisés, etc.

• Organisation de la continuité de service (remplacement, astreinte, etc.)

### Sous- critère n°2 : Pertinence de la méthodologie d’intervention (10 points)

***A compléter par le candidat***

• Détail des actions envisagées en phase conception, réalisation et réception

• Démarche d’anticipation des risques et coactivités

• Suivi des entreprises, analyse des PPSPS, mises à jour du PGCSPS

• Suivi des obligations réglementaires et rapports

**Sous-critère n°3 : Adéquation du temps passé par phase de mission (20 points)**

***A compléter par le candidat***

• Calendrier d’intervention prévisionnel

• Fréquence des visites chantier

• Présence aux réunions de coordination

• Répartition de la charge de travail par phase

**Critère : Valeur sociale et environnementale – 10 points**

Sous critère n°1 Les engagements environnementaux du candidat liés à la prestation (4 points)

***A compléter par le candidat***

Les actions pour réduire l’impact environnemental (numérique, hébergement, déplacements).

Sous critère n°2 : Les engagements sociaux du candidat et la qualité de vie au travail liés à la prestation (6 points)

***A compléter par le candidat***

Les conditions de travail responsables, formation, égalité, prévention harcèlement/corruption, sécurité et bien-être.